



Déclaration UNSA ITRF-Bi-O

Comité Technique Académique du 24 mars 2015

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Ce CTA du mois de mars prépare la rentrée scolaire prochaine.

Nous constatons qu'il n'y a pas de créations de postes de personnels de laboratoire bien qu'il y ait des créations ministériels de postes administratifs.

Nous tenons à rappeler qu'à la rentrée 2011 et à celle de 2012, il n'y avait pas de suppressions ministérielles de postes de personnels de laboratoire mais seulement de personnels administratifs et le rectorat de l'Académie de Bordeaux avait fait le choix de supprimer 2 fois 3 postes pour rendre au ministère moins de postes administratifs.

Nous pouvons que constater que la réciproque n'est pas appliquée et que malgré la création de 12 postes à la rentrée 2015, aucun en personnel de laboratoire.

L'an dernier sur les 282 postes de personnels de laboratoire de l'académie de Bordeaux, seuls 275 postes ont été implantés en EPLE, les autres ayant été réservés pour des suppléances ou provision pour transformation d'emplois.

Pour la rentrée 2015, nous accueillons favorablement que 277 postes soient affectés en EPLE et 4 en provision pour transformation éventuelle suite à une promotion et/ou suppléances.

A la lecture des documents, l'application de la carte cible 2017 pour les adjoints techniques de recherche et formation se poursuit avec le redéploiement des postes en lycées ayant été supprimés en collèges.

Nous notons la pérennisation du poste au lycée professionnel de Libourne ayant été transformé en lycée d'enseignement général.

Lors de cette carte-cible mise en place à la rentrée 2013, sur les 59 emplois implantés en collèges et lycées professionnels, 9 collèges avaient au moins 90 heures, prévoyant ainsi de supprimer 50 postes pour les réimplanter en lycées d'enseignement général d'ici 2017.

L'an dernier au CTA préparant la rentrée scolaire 2014, le barème faisait apparaître 3 collèges supplémentaires ayant au moins 90 heures, ce qui permettait de garder 12 personnels techniques en collèges.

Je demandais alors Monsieur le Recteur, un engagement pour que ces 12 postes ne soient plus concernés par ces suppressions d'ici 2017, ceci pour permettre aux personnels affectés sur ces supports de travailler sereinement dans leur laboratoire sans avoir en permanence l'angoisse de devoir quitter leur établissement d'ici 2017.

Quelle surprise à la lecture des documents de voir une augmentation de 50 % des supports touchés par rapport à l'an dernier par la carte cible 2017, à savoir 6 postes sur 12.

Par ailleurs, nous constatons que pour les retraits des 5 postes d'ATRF, 2 liés à des départs en retraite et 3 à des postes occupés, les mesures ont été décidées en prévoyant une réaffectation à proximité.

La réforme du collège aura certainement un impact sur les heures scientifiques donc sur les postes de personnels de laboratoire implantés dans les collèges.

L'UNSA ITRF-Bi-O demande la mise en place d'un groupe de travail dès que la réforme sera précisée pour revoir les critères appliqués actuellement sur les postes supprimés avec comme seul critère : conservation d'un poste en collège pour un total d'heures pondérées d'au moins 90 heures.

Enfin, en ce qui concerne la transformation et le transfert de poste, elles répondent à la première à un besoin sans perte de poste de technicien et pour la seconde à une prise en compte d'une situation RH que nous accueillons favorablement.

Par contre, notre position ne sera pas la même pour le second poste au lycée de Magendie où nous nous opposerons à la suppression du poste prévu sur la carte-cible des techniciens.

Pour l'UNSA ITRF-Bi-O

Jean Luc DUFAU, Secrétaire Académique